

Réunion du 12 Décembre 2007

Participants : M. Michel REPELIN (Vice-Président du Grand Lyon - Président du SPIRAL AIR), Mmes Marielle SCHMITT (CIRE Rhône-alpes), Marlène MORGE, (COPARLY – RESPIRALYON), Cécile FONTAGNE (COPARLY – RESPIRALYON).

MM. Frédéric BOUVIER (COPARLY), Franck MARZORATI (DRIRE Rhône-Alpes – GS 69), Pierre GAGNEUX et Roland MINODIER (UCIL), Philippe GUICHARD (TOTAL), Jacques POZZI (Adjoint Maire de St-Fons), et Gérard BERNE (secrétariat du SPIRAL- DRIRE Rhône-Alpes).

Excusés : MM. Jean-Marie BOUILLOT (DRIRE Rhône-Alpes), François SAVOIE (ADEME), Thibaut DAUGER (DRIRE Rhône-Alpes – Chef de DEN) Mmes Marie-France BENASSY (Centre de Recherche Solaize), Véronique STARC (UIC Rhône-Alpes), Josianne COTE (DRIRE Rhône-Alpes – secrétariat du SPIRAL).

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 24 octobre 2007

Aucune remarque n'est formulée.

M. BERNE propose que soit systématiquement adressé aux membres du SPIRAL AIR les comptes rendus du comité de pilotage de RESPIRALYON de manière à tenir informé des actions engagées les membres du groupe de travail.

M. REPELIN propose également que COPARLY adresse la revue OXYGENE qu'elle publie régulièrement.

2. Point sur l'étude des polluants émergents sur le sud lyonnais

Mme SCHMITT rappelle les objectifs de l'étude :

- évaluer la concentration dans l'air des polluants toxiques par inhalation dans les zones habitées à proximité d'activités industrielles ou de grands axes routiers.
- Réaliser des mesures pour les interpréter en terme de risques pour la santé des habitants.

La méthode : ont été sélectionnées 3 zones géographiques (sud de Lyon, agglomération de Grenoble, zone de Roussillon), des points de mesure dans les zones habitées proches des sources importantes, les polluants à mesurer (COV, HAP, métaux lourds, polluants réglementés). La mesure des polluants réalisée par les associations de mesure de la qualité de l'air, s'est étalée de mai 2006 à septembre 2007 sur chacune des zones sélectionnées en 4 campagnes (à chaque saison).

L'exploitation des mesures par la CIRE va être réalisée d'ici la fin d'année et début 2009.

En terme de pilotage, un comité technique est en place et un point est fait régulièrement au SPIRAL AIR.

M. BERNE ajoute que le SPIRAL AIR avait été sollicité pour réfléchir à la manière d'informer la population sur cette problématique santé/environnement ; il rappelle qu'au niveau du MEDAD la thématique Risque est de plus en plus liée à celle de la santé.

Mme SCHMITT précise que l'incertitude existe sur la suffisance de mesures réalisées, ce sera au moment de l'interprétation qu'il sera vu la nécessité éventuelle d'en faire plus.

M. BOUVIER rappelle que l'objectif de ces campagnes est aussi de mesurer des polluants qui ne l'ont jamais été et que, si des niveaux de polluants étaient mis en évidence de manière importante il puisse y avoir des actions mises en place par l'exploitant et les pouvoirs publics pour améliorer la situation.

M. GUICHARD indique que Rhône-Alpes est la seule région à faire de telles mesures de terrain et non de la modélisation plus incertaine.

En réponse à M. MARZORATI, MM. REPELIN et BOUVIER indiquent que la région Rhône-alpes est intéressée par les problèmes de l'air et de la santé et que dans le cadre de la révision du plan régional de la qualité de l'air, le programme d'action 2008 concernera bien au-delà des polluants réglementaires (gaz à effets de serre, air intérieur, polluants émergents, pollens) permettra d'avoir une approche transversale de l'air par milieu.

M. BOUVIER précise que les résultats des mesures montrent la variabilité spatiale et temporelle qui n'aurait pu être prévue par une modélisation ; il reste à en faire une interprétation.

M. GUICHARD ajoute que la démarche est très pragmatique et que dans le cadre de la conférence riveraine de Feyzin, les 3 thèmes qui se détachent comme principaux soucis de la population sont les risques technologiques, les nuisances et la santé, et qu'il y a une forte demande d'information ; il faudra que le SPIRAL réfléchisse à la manière d'utiliser les informations de ces campagnes de mesure.

M. REPELIN réaffirme que le SPIRAL sera moteur dans la communication car c'est une structure collégiale et il peut réaliser des documents de synthèse pour le public sur des problématiques sensibles comme la santé liée à l'environnement industriel.

3. Point sur le dispositif RESPIRALYON

M. BERNE rappelle que le comité de pilotage de RESPIRALYON se réunit tous les 2 à 3 mois pour évaluer le dispositif et l'améliorer et que la présentation qui va suivre est basée sur un travail de plus d'une année et envisage des évolutions importantes du dispositif.

M. BOUVIER fait le point sur l'opération pilote engagée depuis plus d'un an (voir copie des transparents) et qui concerne les odeurs caractéristiques de la raffinerie et de Rhodia Organics mises en fiole (5 fioles chacune) et dont une vingtaine de nez disposent dans une mallette. L'opération pilote est bénéfique car elle apporte un plus, par exemple la caractérisation de Naphta était auparavant très variée les fioles ont permis de la qualifier correctement. Il est envisagé de compléter la mallette avec des odeurs d'autres établissements industriels, la généralisation à l'ensemble des nez est difficilement envisageable.

Au niveau des travaux avec l'Ecole des Mines de Douai (recherche d'une méthode de

caractérisation analytique d'une atmosphère olfactive), compte tenu des difficultés survenues notamment en terme de délai, il est indiqué que le comité de pilotage a souhaité par renouveler avec cette instance ce type d'étude.

M. GUICHARD rappelle l'existence du CERA (Comité d'échantillonnage Rhône-Alpes) en matière d'échantillonnage. M. REPPELIN suggère qu'il faudrait peut être les rencontrer et leur expliquer la démarche du SPIRAL AIR.

M. BOUVIER poursuit sur les constats faits par le COPIL concernant le fonctionnement du réseau de nez : manque de réactivité sur les évènements odorants, démotivation de certains volontaires, peu d'adhésion du grand public, pas d'avancé sur la méthodologie des prélèvements, peu de retour de la part des industriels de l'Etat sur les améliorations réalisées, problème avec le LAD (lecteur automatique des documents). Les objectifs que le COPIL propose sont les suivants :

- être plus réactif vis-à-vis de la population et des industriels
- être apte pour intervenir en cas d'épisode d'odeur important
- valoriser les actions de rédaction des nuisances olfactives afin qu'il y ait un retour auprès de la population de l'amélioration de la situation.

M. REPPELIN cite comme exemple de réduction des odeurs, la station d'épuration de Pierre-Bénite qui mériterait d'être connu par la population.

M. BOUVIER précise la solution envisagée : une plate-forme téléphonique (locale) avec le n° vert gratuit (sans occulter le problème de sécurité avec le renvoi vers les services d'urgences en cas de signalement « d'odeur de gaz ») ; l'information serait récupérée dans la base de données, la carte du jour serait mise à jour en permanence ; à partir d'un certain nombre d'informations, celles-ci seraient communiquées aux industriels. L'idée étant de mettre en place rapidement cette plate-forme pour les nez du dispositif dans un premier temps, puis de rendre accessible à tous les habitants du Grand Lyon en le faisant connaître notamment à la faveur d'évènements tels que POLLUTEC.

Le renforcement du partenariat avec les industriels se matérialisera par une charte dans laquelle RESPIRALYON s'engagerait à adresser aux industriels la situation olfactive des 24 heures et à valoriser les actions qui seraient menées par les industriels volontaires dans la réduction des nuisances olfactives, en contrepartie ces derniers s'engageraient à prendre en compte les informations transmises par RESPIRALYON et recherche les dysfonctionnements éventuels qui pourraient être la cause des signalements d'odeurs, à fournir au dispositif les odeurs les plus caractéristiques de leur site, élaborer un plan de réduction des odeurs, organiser des visites de l'établissement et financer le dispositif RESPIRALYON.

M. BOUVIER ajoute qu'en cas d'épisode olfactif important, du personnel de COPARLY se rendre sur place pour effectuer un prélèvement, humer l'air et le comparer avec les odeurs de la mallette.

M. REPPELIN propose qu'une information soit faite aux nez pour leur expliquer cette évolution dans un nez à nez. M. BERNE ajoute qu'un projet de plaquette grand public en liaison avec tous les auteurs du SPIRAL AIR est également envisagée qui concernera le dispositif RESPIRALYON mais aussi d'autres informations sur l'air (PPA notamment).

M. POZZI confirme la nécessité d'un retour de l'information tant auprès des nez que du grand public.

M. GUICHARD pense qu'au niveau des industriels l'idée de la charte devrait bien acceptée.

M. REPPELIN ajoute que dans le cadre du développement durable dans lequel tous les industriels s'engagent à travers les agendas 21 notamment celui de la Vallée de la Chimie, ce type d'action est très pertinente.

M. BOUVIER précise que la DRIRE a identifié une vingtaine d'industriels a priori les plus concernés par ces problèmes et qui seront donc sollicités pour y participer. Concernant les nez électroniques, M. GUICHARD rappelle l'expérience mise en place à la raffinerie ; 2 cheminées de la centrale avaient été choisies pour l'expérimentation mais celle-ci s'est révélée peu intéressante, il n'y a pas de traceurs permettant de détecter la variation des composés odorants ; néanmoins, au redémarrage des installations en janvier 2008 le nez électronique sera installé sur la cheminée la plus odorante repérée par les nez humains. L'idée est de disposer d'une analyseur d'odeurs de gaz, les fioles ne concernent que les odeurs provenant de liquide.

Le budget (voir dossier) – la répartition du budget prévisionnel (de l'ordre de 90 000 €) se répartit comme suit :

- Grand Lyon :	40 000 €
- Etat :	20 à 25 000 €
- Industriels :	30 000 €

Une option est envisagée d'étudier en complément plus précisément avec un stagiaire les sources possibles d'odeurs en fonction des activités exercées, en particulier les sources actuellement inconnues en couplant les travaux faits actuellement sur les COV et de voir les molécules les plus odorantes. M. REPPELIN rappelle aussi les problèmes inhérents à certaines activités telles les stations de lavage des citernes.

La date de la prochaine **réunion plénière du SPIRAL AIR** sera déterminée plus tard